

# MAIRIE DE MILON LA CHAPELLE

Département des Yvelines

Arrondissement de Rambouillet

Canton de Maurepas

## Compte Rendu du Conseil Municipal Du 09 décembre 2019

**Date de convocation**

Le 29/11/2019

**Date d'affichage**

Le 29/11/2019

**Nombre de conseillers**

En exercice 10

Présents 09

Votants 10 (dont 1 pouvoir)

L'an deux mil dix-neuf, le 09 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 novembre, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Jacques Pelletier, Maire.

**Étaient présents :** Jacques Pelletier, Maire – Pascal Hamon, 1<sup>er</sup> Adjoint - Bernard Boutouyrie, 2<sup>ème</sup> Adjoint – Isabelle Thierry, 3<sup>ème</sup> Adjointe - Michel Beaucamp - Fabrice Lendormy – Emmanuèle Matéo – Thierry Martineau– Caroline Tchekhoff-  
*Formant la majorité des membres en exercice*

**Absents excusés :** Jean-Manuel Delvaille donne pouvoir à Monsieur Pascal Hamon, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Caroline Tchekhoff a été nommée secrétaire de séance

### 1. Election d'un secrétaire de séance

Madame Caroline Tchekhoff est nommée Secrétaire de Séance

### 2. Approbation du Compte-rendu du 04 juin 2019

Monsieur le Maire, après avoir :

- demandé aux conseillers s'ils avaient des remarques à faire sur le compte rendu du conseil du 04 juin 2019,
- constaté que personne ne souhaitait faire de remarques,

a soumis ledit compte-rendu au vote des conseillers qui ont adopté sa rédaction à l'unanimité.

### 3. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2020

Monsieur Pelletier rappelle au Conseil Municipal que la réglementation permet au Maire de mandater des dépenses d'investissement pour l'année 2020 à hauteur de 25% de la somme prévue dans le budget 2019, à savoir :

chapitre	Libellé comptable	Crédits 2019	Autorisations 2020
20	Immobilisations incorporelles	8 704,19 €	2 176,05 €
21	Immobilisations corporelles	20 000€	5 000€
23	Immobilisations en cours	205 011,88€	51 252,97€
020	Dépenses imprévues Invest	5 027,99€	1 257€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a, à l'unanimité, autorisé le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans ce cadre jusqu'au vote du budget primitif 2020.

### 4. Acquisition terrain Mme Louis.

Monsieur le Maire expose aux conseillers ce qui suit :

- Madame Catherine Louis, propriétaire de la parcelle B 338 sur Milon la Chapelle, propose de céder à titre gratuit sa parcelle.
- La parcelle B338 est une terre agricole non constructible
- Le département est en droit de préempter le terrain

Monsieur le Maire propose en cas d'acquisition:

- De louer la parcelle, afin que des animaux entretiennent le terrain ce qui n'engendre aucun coût à la mairie
- De pouvoir éventuellement par la suite faire un chemin piétonnier traversant la parcelle

Après avoir entendu l'exposé du Maire relatif à la proposition de Mme Catherine Louis le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la donation de la parcelle B338
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de la dite acquisition.

### 5. Délibération réparations du chauffage de la chapelle

Monsieur le Maire expose aux conseillers ce qui suit :

- La chapelle était anciennement chauffée par des tapis chauffants, ceux-ci ont tenu 18 ans
- En 2002 la société Dansteter avait établi un devis pour 10 tapis représentant environ 100m<sup>2</sup>
- La société Frico le fabricant propose un système similaire adapté aux églises.
- Dans le BP 2019, 12 000€ sont prévus pour cette dépense
- Une subvention du DETR à hauteur 1/3 est normalement possible.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Se déclare d'accord pour changer le chauffage au sol pour un chauffage de type Frico
- Autorise le Maire à présenter un dossier de demande de subvention;
- Autorise le Maire à engager des dépenses pour la réalisation du changement de chauffage cité ci-dessus ;

### 6. Vote de la Décision Modificative N°2

Considérant la nécessité d'effectuer un ajustement budgétaire sur le compte 2181 du chapitre 21 « Immobilisations corporelles ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Approuve ainsi qu'il suit la décision modificative N° 2 au budget primitif de la commune de Milon la Chapelle de diminuer le poste dépenses d'investissement – compte 1318 – chapitre 13 « subventions d'investissement » de la somme de 1 200 € et de porter cette somme sur le compte 2181 – chapitre 21 « Immobilisations corporelles ».

### 7. Délibération indemnités des Elus

Monsieur le Maire informe que les indices référencés sur la délibération 14-D03.19 sont erronés.

A la demande de la trésorerie une délibération rectificative doit-être faite.

Monsieur le Maire informe que cela n'occasionne aucun changement au niveau des indemnités versées.

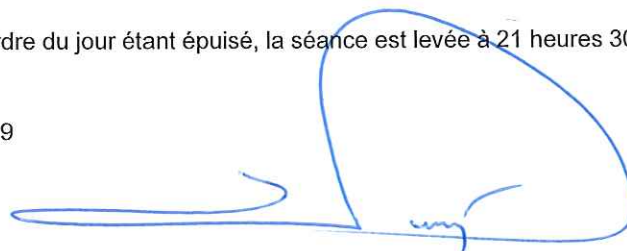
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la rectification de la délibération 14-D03.19

### 8. Questions diverses

- CDI Aurélie Boursier : Monsieur le Maire demande l'accord au Conseil Municipal de modifier le contrat de travail de Mme Aurélie Boursier actuellement en CDD de 3 ans de passer en CDI. Le Conseil Municipal, approuve et donne son accord pour la modification du contrat de Mme Aurélie Boursier.
- Ouverture samedi Mairie : Monsieur le Maire demande aux conseillers s'il est utile que la mairie soit ouverte le samedi. Actuellement, plusieurs mairies environnantes sont fermées le week-end. Le Conseil Municipal propose une permanence une fois par mois mais également qu'un calendrier soit établi afin que les Milonais soient informés des jours d'ouverture.
- Fibre optique : Madame Caroline Tchekhoff interroge Monsieur le Maire au sujet de la fibre optique sur Milon. Monsieur le Maire informe qu'il y a eu une montée en débit sur Milon depuis 2018 et que la liaison par la fibre optique entre le nœud central situé place de la Madeleine et la « prise » de chaque habitation est prévue normalement pour 2021.

Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Fait à Milon la Chapelle, le 09 décembre 2019

A large, stylized blue ink signature of Jacques Pelletier, consisting of a long horizontal stroke followed by a large loop and a smaller flourish.

**Jacques Pelletier**  
Maire